

N° 160 de R.
N° 146 de M.



11 Avril 1897.

Vente

par

les héritiers de Marie Aubony

à

M. Jean Simonnet

Exp. de en 3 robes d'Orignat

Pardevant M^e Marie André Armand Baret
 d'Auriolle, notaire à Ahun, soussigné et en présence
 des témoins ci-après nommés et aussi soussignés
 Ont comparu

- 1^o Dame Marie Aubony veuve d'Antoine Pichon, cultivatrice, demeurant au village de la Chassagne, commune de Saint-Hilaire-la-Plaine,
- 2^o S^r François Aubony, cultivateur, demeurant au village de Busselet, même commune,
- 3^o S^r Jean Foussat veuf de Virginie Depourtoux, cultivateur, demeurant au village de Busseau, commune d'Ahun,
- 4^o S^r Sylvain Foussat époux de Marie Tamizier, cultivateur, demeurant à Chierlat, commune de Saint-Yrieix-les-Bois,
- 5^o S^r Antoine Foussat, époux d'Eugénie Pichon, cultivateur, demeurant au dit village de la Chassagne,
- 6^o Dame Marie Foussat épouse de S^r Antoine Pichon, à ce présent, qui l'assiste et l'autorise, tous deux cultivateurs, demeurant ensemble au village de Mornat, commune de Saint-Pardoux-les-Cardes,
- 7^o Dame Eugénie Foussat, veuve de Nicolas Simon, cultivatrice, demeurant au dit village de Busseau,
- 8^o Et Dame Augustine Foussat, épouse assistée et autorisée aux fins des présentes du S^r Marc Desrues à ce présent, tous deux cultivateurs, demeurant ensemble au village de Fressignes, commune de Saint-Pardoux-les-Cardes;

Lesquels, agissant tous conjointement et solidairement entre eux, ont, par ces présentes, vendu, sous toute garantie de fait et de droit et avec tout dessaisissement actuel de propriété et de jouissance,

A M. Jean Simonnet, propriétaire-cultivateur, demeurant au village de Ceydoux, commune de Saint-Hilaire-la-Plaine à ce présent et qui accepte.

Les immeubles ci-après désignés, savoir :

- 1^o Une petite écurie couverte en tuiles, avec les courtillages qui en dépendent sur le devant et le terrain de deux mètres de largeur qui se trouve derrière et tout le long de ce bâtiment, le tout joignant la grange des héritiers Broude, une écurie de Gauthier, le jardin d'Alexandre Jardy

Premier not

B
ad

Arborescence

Caroline BERGER - Généalogiste familiale
4, allée Louis Leprince-Ringuet - 87000 LIMOGES
05 87 41 26 50 - bergergen@fr.fr
www.arborescence-gen.com
siret 453 476 103 00032 - APE 96.09Z

Transcription littérale de la vente faite par les héritiers de Marie AUBONY à Jean SIMONNET, passée le 11.04.1897, devant Me Baret d'Auriolle à Ahun (23)

p. 1 ligne 1 Pardevant M^e Marie André Armand Baret d'Auriolle, notaire à Ahun, soussigné et en présence des témoins ci-après nommés et aussi soussignés

Ont comparu

5 1^o Dame Marie Aubony veuve d'Antoine Pichon, cultivatrice, demeurant au village de la Chassagne, commune de Saint-Hilaire-la-Plaine,

2^o S^r François Aubony, cultivateur, demeurant au village de Busselet, même commune,

10 3^o S^r Jean Foussat veuf de Virginie Depourtoux, cultivateur, demeurant au village de Busseau, commune d'Ahun,

4^o S^r Sylvain Foussat époux de Marie Tamizier, cultivateur, demeurant à Chierlat, commune de Saint-Yrieix-les-Bois,

15 5^o S^r Antoine Foussat, époux d'Eugénie Pichon, cultivateur, demeurant au dit village de la Chassagne,

6^o Dame Marie Foussat épouse du S^r Antoine Pichon, à ce présent, qui l'assiste et l'autorise, tous deux cultivateurs, demeurant ensemble au village de Mornat, commune de Saint-Pardoux-les-Cardes,

20 7^o Dame Eugénie Foussat, veuve de Nicolas Simon, cultivatrice, demeurant au dit village de Busseau,

8^o Et Dame Augustine Foussat, épouse assistée et autorisée aux fins des présentes du S^r Marc Desrues, à ce présent, tous deux cultivateurs, demeurant ensemble au village de Fressignes, commune de Saint-Pardoux-les-Cardes ;

25 Lesquels, agissant tous conjointement et solidairement entre eux, ont, par ces présentes, vendu, sous toute garantie de fait et de droit et avec tout dessaisissement actuel de propriété et de jouissance,

30 A M. Jean Simonnet, propriétaire-cultivateur, demeurant au village de Ceydoux, commune de Saint-Hilaire-la-Plaine, à ce présent et qui accepte,

35 Les immeubles ci-après désignés, savoir :

40 1^o une petite écurie couverte en tuiles, avec les courtillages qui en dépendent sur le devant et le terrain de deux mètres de largeur qui se trouve derrière et tout le

Fait à Limoges par le généalogiste soussigné, le 01.12.2022

Caroline BERGER